



Association Le Grain de Blé

Association N°W722000441 – Reconnue d'intérêt général – SIREN : 522 589 589
5-7 Cours Saint Damien - 72000 Le Mans – 02 43 54 29 02 – maisonsaintdamien@legraindeble.fr
www.legraindeble.fr

Le Mans, le 2 octobre 2012

Madame, Monsieur,

« L'esprit s'enrichit de ce qu'il reçoit, le CŒUR de ce qu'il donne... »

C'est dans l'esprit de cette parole de Victor Hugo que nous sollicitons aujourd'hui votre aide financière et que nous voulons ainsi faire grandir avec vous les projets du *Grain de Blé*.

Vos dons constituent la force de notre association, ils sont porteurs de lumière et d'espérance, pour les personnes en situation de handicap.

Merci à toutes celles et ceux qui nous soutiennent déjà fidèlement au fil des ans. C'est pour nous, l'occasion de vous dire toute notre reconnaissance pour l'aide que vous apportez à nos actions.

Pour continuer ou rejoindre l'aventure du *Grain de Blé*, vous pourrez rester ou devenir membre en 2013, en choisissant dès maintenant l'une de ces deux possibilités :

- **Membre bienfaiteur**, par un don du montant de votre choix.
- **Membre adhérent**, par une cotisation annuelle de 10 euros.

Nous comptons sur vous et vous invitons dès aujourd'hui à remplir le bulletin de soutien joint à ce courrier et à nous le renvoyer **avant le 10 décembre 2012**.



Annick et Jean-Pierre BOURGOIN
Administrateurs du *Grain de Blé*
Délégués aux Bienfaiteurs

D'avance et de tout cœur, un immense merci !



Soutenir financièrement Le Grain de Blé, c'est...

- Accompagner concrètement **une œuvre proche de vous**.
- Financer des **activités ponctuelles ouvertes à tous**.
- Participer au **fonctionnement de la Maison Saint Damien** (activités, séjours de vacances, équipements spécifiques).
- Encourager le développement de **nouveaux projets**.
- Contribuer aux **frais administratifs courants** de l'association.

**RENVOYEZ DÈS À PRÉSENT LE COUPON
À COMPLÉTER AU VERSO**

Comment devenir membre adhérent ou bienfaiteur ?

Deux possibilités :

- En faisant un **don du montant de votre choix**, encaissé avant le 31 décembre 2012, vous devenez **membre bienfaiteur** pour l'année 2013.
- En versant dès à présent votre **cotisation de 10€**, vous devenez **membre adhérent** pour l'année 2013.

Être membre du Grain de Blé... c'est nouer une relation !

- Vous recevez les **lettres de nouvelles du Grain de Blé** ;
- Vous êtes invités à l'**Assemblée Générale annuelle** et participez aux décisions ;
- Vous êtes invités aux **temps forts de l'association**.

Les avantages du don :

Le Grain de Blé, reconnu d'intérêt général, est habilité à délivrer un reçu fiscal.

- **66% du montant de votre don seront déduits de vos impôts**
(dans la limite de 20% du revenu imposable).

**Un don de 100€
= seulement 34€
à votre charge**
après déduction des impôts.



OUI, je soutiens Le Grain de Blé et je deviens...

 **1 coupon par membre**

Membre bienfaiteur en faisant un don de : 30 € 60 € 100 € 150 € Autre :€

Je souhaite recevoir un reçu ouvrant droit à une déduction fiscale (à partir de 30€).

ou (*un seul choix possible*)

Chèque à l'ordre de : Association Le Grain de Blé

Réservé au Trésorier

Chèque N° :

En date du :

Déposé le :

Reçu N° :

Membre adhérent en versant une cotisation annuelle de 10€.

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tel : Mail :

Date :

Je souhaite recevoir bulletins de soutien supplémentaires pour proposer à des amis de soutenir Le Grain de Blé.

Signature :